

REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 décembre 2020

Date de la convocation : 10 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le dix-sept du mois de décembre, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Bernard JUSTET, Maire, à la Mairie, salle du Conseil municipal.

Présents : JUSTET Bernard - BLACHE François — BREUGELMANS Pascal - ROUDIL Anne-Marie – VIALLE Jérôme – VIALLE Sabine - VIALLE Lionel - CHANAL Jessica (présente à compter de la délibération 74-2020)

Excusés : BONNET Julien (procuration à Bernard JUSTET) - LEMME Emmanuel (procuration à François BLACHE) -

Secrétaire de séance : Jérôme VIALLE, conseiller municipal, assisté de Nicole Chareyre, adjoint administratif à la mairie.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le maire procède à l'ouverture de la séance. Il propose l'adoption du compte-rendu du Conseil municipal du 19 novembre 2020, qui ne faisant part d'aucune remarque est adopté à l'unanimité.

Communication des décisions du maire

Subventions actées en 2020 :

Conseil départemental : 9664 €

- aide de soutien aux activités commerciales :2315 €

Fonds de solidarité 2° part pour les opérations montant 7349 €

- aide achat voiture portage repas :
- aide achat matériel, aménagements de la commune:
- travaux complémentaires salle des fêtes

Capca sur fond de concours commune de -1000habitants : Aides nouvelles

- aide réfection des deux passerelles Auches/Veyries : 3212 €
- travaux centre bourg action partenariale : 10 966 €

le 1er décembre je saisi les parlementaires, Mr Saulignac député et Mr Darnaud Sénateur au sujet de l'article MS70 et O, de l'arrêté du 25/6/1980 qui impose une ligne téléphonique alerte fixe directe réservée pour alerter les pompiers joindre directement le centre de traitement des alertes 18, à défaut de ce poste, la commission de sécurité nous fera fermer la salle au public. La téléphonie mobile, plus performante dans nos contrées que le fixe géré par Orange, n'est pas reconnue au regard de cet arrêté du 25 juin 1980. C'est pourquoi je leur ai demandé de faire évoluer ce texte dans le cadre du parlement.

Mr le Député Saulignac a interrogé le Ministre de l'intérieur par écrit pour étudier l'évolution de cette réglementation au regard des nouvelles technologies.

Phytosanitaires suite et fin :

Suite aux diverses démarches en relation avec Mme Capelman Sous –Préfète, Mr Marie Christophe chef de l'unité qualité des végétaux, du Sce régional de l'alimentation de la direction régionale de l'agriculture et de la forêt, après réunion téléphonique, réception des photos des situations, a donné son aval pour que les traitements se fasse dans le cadre du respect de la loi Labbé. La Capca me mettra à disposition un agent titulaire du certiphyto pour effectuer ce travail. Nos agents auront la charge de préparer les végétaux à traiter.

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Illuminations de Noel : la sté Bouygues est intervenue le 16 décembre au matin pour installer les rampes et autres pour un montant de 700 € HT. Illuminations qui resteront au regard des coûts, comme le font déjà de nombreuses communes.

La sté CS2 va nous fournir douchettes et mousseur économiseur d'eau (camping/ atelier relais/ école/cantine/mairie/ PMS) pour 0°

Numérian, nous a installé le wifi public le lundi 14 décembre pour un montant de 140€ HT et nous installerons un ordinateur mis à disposition par convention avec la CAPCA pour permettre aux usagers de faire leurs démarches dématérialisées à notre agence postale gratuitement.

Vérisur : J'ai rencontré avec Anne Marie Roudil le 17 novembre, le responsable pour évaluer les besoins en sécurisation de l'agence postale et de la mairie. Cela a été travaillé en relation avec le responsable sécurité de la poste. Les devis ont été transmis à la responsable d'une commission qui valide les aides apportées aux communes sur le volet agence postale.

Mission Locale : j'ai rencontré le 27 novembre le directeur et la conseillère de secteur pour connaître leurs missions et leurs axes prioritaires. Si nous devons avoir dans nos logements des personnes en déshérence sociale comme dans un passé récent, la mission locale sera alors un acteur que je solliciterai.

France Domaine: réunion le 1er décembre pour évaluer les murs du PMS en présence du propriétaire que j'avais invité de façon à ce que tous les acteurs concernés soient présents et expriment leurs avis et ou infos. Après visite des lieux, j'ai transmis par @ les délibérations de l'époque sur l'appartement et le Pms avec les montants financiers. Fin décembre nous devrions connaître l'évaluation.

Ardèche Habitat : j'ai rencontré avec Anne Marie Roudil, Me Cornu-Rougier pour finaliser la délégation de gestion des appartements communaux et la délégation en maîtrise d'ouvrage. J'ai signé les conventions et je rencontrerai le 5 janvier 2021 le directeur général à Aubenas.

Visite du 10 décembre de Mme La Sous-Préfète

Orange : après avoir écrit le lundi 7 décembre à vérifier au directeur régional d'orange pour lui exprimer ma lassitude sur mes démarches concernant les lignes téléphonique au sol, poteau cassé, sms me confirmant que toutes les réparations étaient réalisées preuves à l'appui, je lui ai signifié par @ que le jeudi 10 décembre je ferai constater sur place à Me la Sous-Préfète les situations auxquelles nous sommes confrontées.

Surprise, le mardi 8 décembre vers 11h un employé d'Orange surgit à Marcols pour identifier les problèmes, puis les premières interventions ont démarré le 11 décembre. Le 10 décembre avec Mme la Sous-Préfète nous avons fait le tour des situations Orange mais aussi Enedis pour le non entretien de lignes. Samedi j'ai rédigé une note de cadrage comme convenu à Me la Sous-Préfète pour qu'elle puisse reprendre directement cela avec les opérateurs.

Nous avons également vu les dossiers travaux 2021, dossier que j'avais déjà abordé avec elle lors du RV d'octobre dernier. Mairie/logements communaux/1ere tranche schéma de lutte contre les incendies rentrent dans les aides possibles de l'Etat (DETR et DSIL)

Idex: Réunion le 13 décembre F. Blache/Anne Marie Roudil: la réunion a porté sur des dysfonctionnements constatés, des facturations de pièces, des aménagements possibles pour éviter les pannes tel un désemboueur, le traitement des cendres qui a ce jour n'est pas réglementaire.

Ecole : les enfants ont voté pour élire leurs délégués pour le CME, la classe a été retenue pour participer au parlement des enfants et doivent présenter un projet de loi sur l'alimentation. En accord avec l'enseignant, j'ai sollicité le Sénateur Darnaud et le Député Saulignac pour qu'ils viennent présenter aux enfants le rôle des parlementaires, leurs missions etc. Je les ai sollicités également pour qu'ils puissent leurs faire visiter l'assemblée nationale et ou le Sénat.

Mr Darnaud viendra à l'école le 7 janvier 9h30, Mr Saulignac le 28 janvier 14h30.

Mr Darnaud a répondu favorablement pour la visite du Sénat si le contexte sanitaire évolue.

J'ai sollicité par écrit, le directeur de l'éducation nationale de l'Ardèche pour le financement de ce projet, sachant que cela doit se faire en début d'année scolaire et que nous sommes à la fin du premier trimestre. A suivre.

Mesures de déport

REGISTRE DES DELIBERATIONS

CAPCA :

Gouvernance / Déchets

D/2020-072 Tarifs de la salle des fêtes de Gourjatoux

En exercice : 10 ; présents : 07 ; représentés : 02 ; votants : 09 ; pour : 09 ; contre : 0 ; abstentions : 0

Le maire indique que lors de la précédente réunion les tarifs de location de la salle de Gourjatoux avaient été abordés mais qu'il convient d'être plus précis sur la durée de location.

Les tarifs (TTC) fixés lors de la précédente réunion sont les suivants :

PARTICULIERS (pour 2 jours)	200
ASSOCIATIONS LOCALES	30
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	130

CAUTION	500
CAUTION POUR LE MENAGE	100

Un tarif de 360 € avait été fixé pour une durée de location de plus de 2 jours. Afin de faciliter la gestion et de pouvoir renseigner les demandeurs il convient d'être plus précis à ce niveau de durée et de fixer un tarif par jour complémentaire d'utilisation.

Les tarifs suivants sont proposés (TTC) :

ASSOCIATIONS LOCALES	30
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	130

PARTICULIERS / la journée hors week-end / de 09h à 21 h	100
PARTICULIERS /week-end du vendredi 17 h au dimanche 17 h	200

CAUTION	500
CAUTION POUR LE MENAGE	100

Si toutefois, l'état des lieux ne pouvait être effectués à cause d'un empêchement de la part des élus il aurait lieu à un autre moment sans pour autant modifier le tarif pour le demandeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Fixe les tarifs 2021 et les notions de durée comme indiqué ci-dessus pour la location de la salle des fêtes de Gourjatoux

D/2020-073 Cession à l'euro symbolique de la maison de Grenier à la commune

En exercice : 10 ; présents : 07 ; représentés : 02 ; votants : 09 ; pour : 09 ; contre : 0 ; abstentions : 0

Le maire rappelle au Conseil municipal la lettre de Mme de Grenier de Latour France par laquelle elle souhaite céder à la commune à l'euro symbolique, sa maison cadastrée AB 438 et 441 et le lot N° 2 de la parcelle AB 440. A la précédente réunion il avait été émis un avis de principe favorable à cette cession et ce, sous réserve que ce bien ne soit pas hypothéqué par ailleurs.

Les renseignements communiqués par le service des hypothèques en date du 18 novembre 2020 font ressortir qu'il n'y a pas d'hypothèques sur ce bien.

Ce bien serait cédé à la commune en son état actuel, les frais d'acte notariés seraient à la charge de la commune.

Le maire rappelle que ce bien fait l'objet d'un arrêté de péril ordinaire N° 01/2020 en date du 10 janvier 2020 et que la procédure a déjà engendrée environ 2000 € de frais pour la commune.

REGISTRE DES DELIBERATIONS

S'il devient sa propriété, la commune pourrait soit procéder aux réparations notifiées dans l'arrêté de péril, soit revendre ce bien en l'état, étant entendu que l'arrêté de péril déposé aux hypothèques en date du 16/01/2020 (suivi d'une attestation rectificative déposée le 07/02/2020) serait applicable dans les deux cas.

Le maire invite le Conseil municipal à se prononcer pour l'acceptation de cette cession à l'euro symbolique. Il indique que l'acte serait passé à l'Office Notarial de la Vallée de l'Eyrieux à Saint Sauveur de Montagut et que les frais notariés s'élèveraient à environ 144 €.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (09 pour) :

- accepte la cession à l'euro symbolique de la part de Mme de Grenier de Latour à la commune de son bien cadastré AB 438 et 441 et le lot N°2 de la parcelle AB 440, quartier La Chaze.
- Prend note que l'acte sera passé à l'Office Notarial de la Vallée de l'Eyrieux à Saint Sauveur de Montagut et que les frais seront à la charge de la commune.
- Autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette cession.

D/2020-074 Avant-Projet Sommaire des travaux du Presbytère et demande d'aides financières

Jessica CHANAL est présente à compter de cette délibération

En exercice : 10 ; présents : 08 ; représentés : 02 ; votants : 10 ; pour : 10 ; contre : 0 ; abstentions : 0

Le maire indique au Conseil municipal qu'il convient de se prononcer pour les travaux du bâtiment du Presbytère. L'Avant-Projet Sommaire avait été présenté dans un premier temps par Mme Julie Cornut-Rougier d'Ardèche Habitat, au Conseil municipal du 15 octobre. Il rappelle que le bâtiment du Presbytère abrite 3 appartements en location et la pièce de la cure qui pouvait être mise en location pour des personnes de passage. Ces locaux n'ont pas fait l'objet de réfection depuis leur création en 1992/1993. Les travaux consisteront en une réhabilitation légère de l'ensemble des logements et de la pièce de la cure et comprendront entre autres : changement de portes et fenêtres / remplacement de convecteurs / travaux d'isolation / changement des boîtes aux lettres / installation d'un coin kitchenette dans la pièce de la cure. Lors du précédent Conseil municipal, l'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confié à Ardèche Habitat. Des aides financières peuvent être sollicitées auprès de l'Etat (DETR / DSIL 2021), de la Région, du Département (PASS TERRITOIRES), du SDE 07, et de la CAPCA dans le cadre du fonds de concours.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses : 33 943 € ht

Recettes :

Etat : 6788 €

Région : 8485 €

Département : 2 000 €

SDE 07 : 8 000 €

CAPCA : 1000 €

Emprunts ou fonds propres : 7670 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (10 pour), le Conseil municipal :

- Approuve l'Avant-Projet Sommaire établi par Ardèche Habitat pour les travaux du Presbytère pour un montant HT de 33 943 € ht
- Sollicite l'aide financière de l'Etat (DETR / DSIL 2021), de la Région, du SDE 07, du Département et de la CAPCA dans le cadre du fonds de concours afin de mener à bien ces travaux.
- Approuve le plan de financement présenté
- Charge le maire de toutes les démarches relatives à ce projet

REGISTRE DES DELIBERATIONS

D/2020-075 Prix de la chaleur pour 2021

En exercice : 10 ; présents : 08 ; représentés : 02 ; votants : 10 ; pour : 10 ; contre : 0 ; abstentions : 0

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est propriétaire d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur dont elle assure, depuis 2009, l'exploitation et la fourniture de chaleur auprès de ses abonnés. Sa tarification comporte, pour chaque contrat d'abonnement, une part proportionnelle R1 représentative de l'énergie consommée (consommation) et une part fixe R2 représentative du mode de consommation de l'abonné (abonnement). Ces tarifs ont été fixés en 2009, à la mise en service, avec un R1 consommation à 39.26 euros HT/MWh et un R2 abonnement à 68.53 euros HT/KW.

Les tarifs 2020 sont les suivants :

R1 consommation : 61,40 euros HT/MWh ;

R2 abonnement : 79.08 euros HT/KW.

Pour 2021, un accompagnement pour le calcul des tarifs à appliquer a été demandé au SDE 07 dans le cadre de l'adhésion de la commune à la compétence « maîtrise de la demande en énergies et conseils en énergies partagés »

Les tarifs calculés sur la base des divers indices à appliquer sont les suivants

R1 consommation : 60.58 euros HT/MWh ;

R2 abonnement : 80.44 euros HT/KW.

La baisse sur la valeur R1 provient de la baisse de l'indice du fioul.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (10 pour) :

- APPROUVE la révision annuelle des tarifs ;
- FIXE les tarifs de vente de la chaleur pour 2021 à :

R1 consommation : 60.58 euros HT/MWh

R2 abonnement : 80.44 euros HT/KW.

D/2020-076 Renouvellement des aides au commerce en 2021 dans le cadre du contexte sanitaire

Mr JUSTET , maire, ne participe pas à cette délibération et quitte la salle. Mr François BLACHE, 1^{er} adjoint, prend la Présidence.

En exercice : 10 ; présents : 07 ; représentés : 01 ; votants : 08 ; pour : 08 ; contre : 0 ; abstentions : 0

Mr BLACHE rappelle la délibération du 28 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal avait décidé de l'exonération totale du loyer pour le Bar des Châtaigniers jusqu'au 31 décembre 2020. Un point devait être fait avec les gérants au mois de décembre.

Vu le contexte sanitaire actuel avec l'interdiction d'ouvrir les restaurants et les bars dans le cadre de l'épidémie Covid-19 au moins jusqu'au 20 janvier 2021, voir plus tard, et le fait que le commerce n'est pu ouvrir que durant quelques mois, il demande au Conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de cette aide pour 2021.

Il précise que le Département a accordé, pour l'année 2020, une aide financière à la mairie dans le cadre du soutien aux activités commerciales de proximité. Une somme 2315 € a été versée correspondant à peu près au montant du loyer qui n'a pas été facturé au commerce soit 2610 €.

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de l'exonération totale du loyer pour le Bar des Châtaigniers du 1^{er} janvier au 30 juin 2021
- indique qu'un point sera fait avec les gérants courant juin pour décider de la reconduction ou non de cette mesure.
- indique que le loyer du garage est maintenu en totalité ainsi que la facturation du chauffage (abonnement et consommation)

D/2020-077 Convention avec le SDEA pour une mission d'Assistance Technique aux Collectivités dans le domaine de la voirie

Mr JUSTET reprend la présidence de la séance.

En exercice : 10 ; présents : 08 ; représentés : 02 ; votants : 10 ; pour : 10 ; contre : 0 ; abstentions : 0

Suite à la décision de confier à Ardèche Habitat l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux du Presbytère, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires et créer cette opération sur le budget 2020.

De plus lors du vote du budget 2020 une somme de 3000 € avait été inscrite pour la pré-étude des travaux de la mairie, somme qui correspondait à du HT et non du TTC. Le montant est donc à modifier, il convient d'inscrire 3600 € pour cette opération « travaux Mairie » sur 2020 à l'article 2313 et non à l'article 2315.

Cette décision ne change pas les montants totaux du chapitre 23 mais permettra de mieux identifier les restes à réaliser de 2020 pour 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (10 pour) vote les virements de crédits suivants en investissement sur le budget principal 2020 :

Chapitre 23 :

Article 2315 / opération travaux voirie 2020 / : - 3800 €

Article 2315 / opération pré-étude travaux mairie / : - 3000 €

Article 2313 : opération travaux Presbytère : + 3200 €

Article 2313 : opération Travaux mairie : + 3600 €

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 17 décembre 2020

N° délibération	Objet de la délibération	Page
D/2020-072	Tarifs de la salle des fêtes de Gourjatoux	3
D/2020-073	Cession à l'euro symbolique de la maison de Grenier à la commune	3
D/2020-074	Avant-Projet Sommaire des travaux du Presbytère et demande d'aides financières	4
D/2020-075	Prix de la chaleur pour 2021	5
D/2020-076	Renouvellement des aides au commerce en 2021 dans le cadre du contexte sanitaire	5
D/2020-077	Convention avec le SDEA pour une mission d'Assistance Technique aux Collectivités dans le domaine de la voirie	6

Emargements des membres du conseil municipal du 17 décembre 2020

Le maire, Bernard JUSTET

BLACHE François	ROUDIL Anne-Marie
BONNET Julien	VIALLE Jérôme
BREUGELMANS Pascal	VIALLE Lionel
CHANAL Jessica	VIALLE Sabine
LEMEE Emmanuel	